

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 08.07.99.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 12.01.01 Bulletin 01/02.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : CENTRE D'ETUDES ET RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA) Société anonyme — FR.

72) Inventeur(s) : BIEVEN FRANCK et LE GALL FRANCOIS.

73) Titulaire(s) :

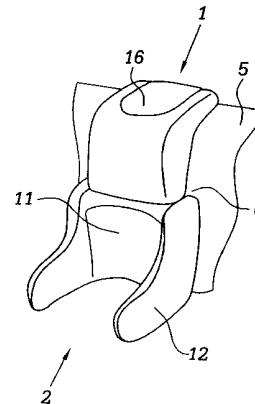
74) Mandataire(s) : CABINET GEISMAR.

54) APPUI-TETE UTILISABLE PAR UN ENFANT.

57) L'invention concerne un appui-tête utilisable par un enfant.

Cet appui-tête comprend un support (1) et un rabat (2) articulé sur le support autour d'un axe (16) sensiblement horizontal, d'une position haute d'utilisation par un adulte à une position basse d'utilisation par un enfant. Ce rabat comporte un corps d'appui (11) généralement plat présentant sur une de ses faces une surface d'appui-tête pour adulte et sur son autre face une surface d'appui-tête pour enfant. Le rabat peut comporter deux joues latérales (12) sensiblement verticales s'étendant à partir des bords du corps d'appui (11) du côté de sa face présentant la surface d'appui-tête pour enfant.

Application aux véhicules automobiles.



APPUI-TETE UTILISABLE PAR UN ENFANT

La présente invention concerne un appui-tête utilisable par un
5 enfant, notamment dans un véhicule automobile.

Le problème de la sécurité des occupants des véhicules
automobiles se pose de façon particulièrement cruciale en ce qui
concerne les enfants. En effet, ni les sièges, ni les appuis-tête, ni les
sangles de sécurité ne sont adaptés à leur taille.

10 Pour ce qui est des très jeunes enfants, on utilise un siège
spécial possédant ses propres sangles de sécurité, que l'on pose sur
la banquette arrière du véhicule et que l'on arrime par tout moyen
convenable, par exemple à l'aide des sangles de sécurité de la
banquette.

15 Mais ces sièges ne peuvent être utilisés pour des enfants de
plus grande taille. Ceux-ci sont alors assis sur la banquette, avec
l'inconvénient que la sangle de sécurité est trop haute et passe au
niveau de leur cou au lieu du niveau du torse.

20 Une manière de remédier à cette inadaptation consiste à utiliser
un réhausseur, c'est-à-dire un coussin sur lequel l'enfant est assis.
Mais ce dernier est alors assis trop haut et par conséquent de façon
moins stable.

25 En outre, un autre problème reste non résolu par de tels
réhausseurs. Rien ne permet en effet d'assurer le maintien cervical
latéral de l'enfant.

La présente invention vise à pallier ces inconvénients.

30 A cet effet, l'invention a pour objet un appui-tête utilisable par
un enfant, notamment dans un véhicule automobile, caractérisé par le
fait qu'il comprend un support et un rabat articulé sur le support
autour d'un axe sensiblement horizontal, d'une position haute
d'utilisation par un adulte à une position basse d'utilisation par un
enfant, ledit rabat comportant un corps d'appui généralement plat
présentant sur une de ses faces une surface d'appui-tête pour adulte
et sur son autre face une surface d'appui-tête pour enfant.

Le rabat constitue donc une sorte de coussin articulé sur le support autour du bord inférieur de ce dernier. Lorsqu'il est rabattu en position haute, il présente vers l'avant une de ses faces qui forme appui-tête pour un occupant adulte. Lorsque au contraire il est déplié
5 vers le bas, son autre face est dirigée vers l'avant et forme un appui-tête pour un enfant.

L'utilisation du rabat permet d'asseoir l'enfant sur le siège puisque la surface d'appui-tête est alors décalée vers la bas, au niveau du dossier de la banquette.

10 Dans un mode de réalisation particulier, l'appui-tête selon l'invention comprend au moins un broche de montage sur le dossier d'un siège, ledit support étant monté à une extrémité de ladite broche.

Le montage de la broche sur le siège est de préférence
15 coulissant. L'appui-tête est ainsi réglable en hauteur tant dans sa position adulte que dans sa position enfant.

Egalement dans un mode de réalisation particulier, ledit rabat comporte deux joues latérales sensiblement verticales s'étendant à partir des bords du corps d'appui du côté de sa face présentant la
20 surface d'appui-tête pour enfant.

Ces joues permettent le maintien latéral de l'enfant. Ce maintien est évidemment utile en cas de choc, mais il procure en outre un meilleur confort, en particulier en cas de sommeil.

Plus particulièrement, lesdites joues latérales peuvent s'étendre
25 essentiellement à partir de la zone du corps d'appui qui se trouve en partie basse lorsque le rabat est en position basse d'utilisation par un enfant.

Le rabat présente alors en vue de côté une forme sensiblement en L qui lui permet d'épouser la forme du dessus de la banquette arrière lorsqu'il est replié en position haute. En particulier, le support
30 peut posséder une forme complémentaire des joues du rabat de manière que les joues et le rabat présentent un aspect intégré lorsque le rabat est en position haute.

Avantageusement, l'appui-tête selon l'invention comporte un
35 guide de sangle de sécurité monté sur ledit rabat.

L'enfant étant en effet assis directement sur la banquette, le guide de sangle de sécurité permet d'amener cette dernière à passer en travers du corps de l'enfant au niveau du torse et non pas au niveau du cou.

5 Plus particulièrement, le guide de sangle de sécurité peut être monté sur lesdites joues latérales.

Ces joues se trouvent en effet immédiatement au-dessus de l'épaule de l'enfant. Elles sont donc en position optimale pour le guidage de la sangle de sécurité.

10 On décrira maintenant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation particulier de l'invention, en référence aux dessins schématiques annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un appui-tête selon l'invention en position adulte ;

15 - la figure 2 est une vue en perspective de cet appui-tête en position enfant ; et

- la figure 3 en est une vue en coupe longitudinale.

L'appui-tête est constitué pour l'essentiel de deux parties, un support 1 et un rabat 2. Le support 1 est monté à l'extrémité supérieure de deux broches 3 coulissantes dans des douilles 4 à la partie supérieure du dossier 5 d'une banquette arrière de véhicule automobile.

25 Le support 1 et le rabat 2 présentent un bord horizontal commun au niveau duquel ils sont articulés par tout moyen convenable formant une charnière 6. Ce bord commun est le bord inférieur pour le support 1 et se trouve soit à la partie haute soit à la partie basse du rabat 2 selon sa position.

30 Cette position peut être soit une position haute, correspondant à une utilisation de l'appui-tête par un adulte, soit une position basse pour une utilisation de l'appui-tête par un enfant. Le passage d'une position à l'autre s'effectue par une rotation du rabat d'environ 180° autour de la charnière 6.

Le support 1 et le rabat 2 présentent tous deux en vue de côté une forme de L de sorte que, lorsque la rabat 2 est en position haute,

aussi bien le support que le rabat épousent sensiblement la forme du dessus du dossier 5.

5 Le support 1 présente une section longitudinale sensiblement constante en forme de L. Il comporte une armature 7 en matière plastique comprenant un massif 8 d'ancrage des broches 3, un voile 9 recourbé vers le bas, et des nervures 10 de rigidification.

10 Le rabat comporte un corps d'appui 11 et deux joues latérales 12 qui s'étendent, à partir des bords du corps d'appui adjacents à la charnière 6, vers l'avant lorsque le rabat 2 est en position basse. En fait, les joues 10 s'étendent vers l'avant essentiellement dans la partie basse du rabat (lorsqu'il est en position basse), ce qui lui donne sa forme en L en vue de côté.

15 Le rabat 2 comporte également une armature en matière plastique 13 composée d'un voile 14 et de deux plaques 15 d'armature des joues latérales 12.

Le support 1 et le rabat 2 comportent, autour de leur armature respective, une garniture en mousse et un revêtement textile. Leur charnière peut d'ailleurs se limiter à ce revêtement textile.

20 La partie supérieure 16 du support 1 possède une forme complémentaire de l'espace compris entre le corps 11 et les joues 12 du rabat. Ainsi, lorsque le rabat est en position haute, l'ensemble présente l'aspect d'un appui tête classique. La face du corps 11 opposée aux joues 12 est alors tournée vers l'avant et sert de surface d'appui-tête pour un adulte.

25 Lorsque le rabat est déplié vers le bas, l'autre face du corps 11 est tournée vers l'avant, et sert de surface d'appui-tête pour un enfant. Les joues 12 assurent alors le maintien latéral de la tête de l'enfant.

30 On observera qu'une des joues supporte un guide 17 de sangle de sécurité. Ce guide peut être constitué d'une simple barrette fixée à la joue à une de ses extrémités et ayant son autre extrémité libre pour le passage de la sangle.

REVENDEICATIONS

1 - Appui-tête utilisable par un enfant, notamment dans un
5 véhicule automobile, caractérisé par le fait qu'il comprend un support
(1) et un rabat (2) articulé sur le support autour d'un axe (16)
sensiblement horizontal, d'une position haute d'utilisation par un
adulte à une position basse d'utilisation par un enfant, ledit rabat
comportant un corps d'appui (11) généralement plat présentant sur
10 une de ses faces une surface d'appui-tête pour adulte et sur son
autre face une surface d'appui-tête pour enfant.

2 - Appui-tête selon la revendication 1, comprenant au moins un
broche de montage (3) sur le dossier d'un siège, ledit support étant
monté à une extrémité de ladite broche.

3 - Appui-tête selon l'une quelconque des revendications 1 et 2,
15 dans lequel ledit rabat comporte deux joues latérales (12)
sensiblement verticales s'étendant à partir des bords du corps
d'appui (11) du côté de sa face présentant la surface d'appui-tête
pour enfant.

4 - Appui-tête selon la revendication 3, dans lequel lesdites
20 joues latérales (12) s'étendent essentiellement à partir de la zone du
corps d'appui (11) qui se trouve en partie basse lorsque le rabat (2)
est en position basse d'utilisation par un enfant.

5 - Appui-tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
25 comportant un guide (17) de sangle de sécurité monté sur ledit rabat.

6 - Appui-tête selon l'ensemble des revendications 3 et 5, dans
lequel le guide de sangle de sécurité est monté sur lesdites joues
latérales (12).

1 / 1

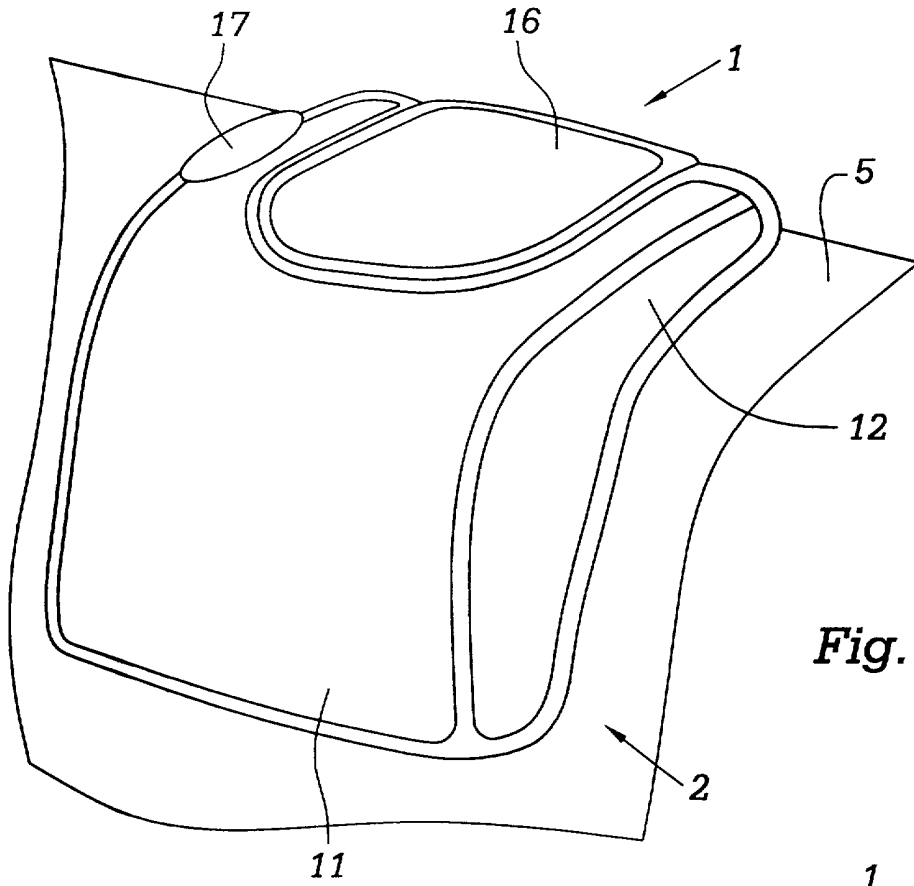


Fig. 1

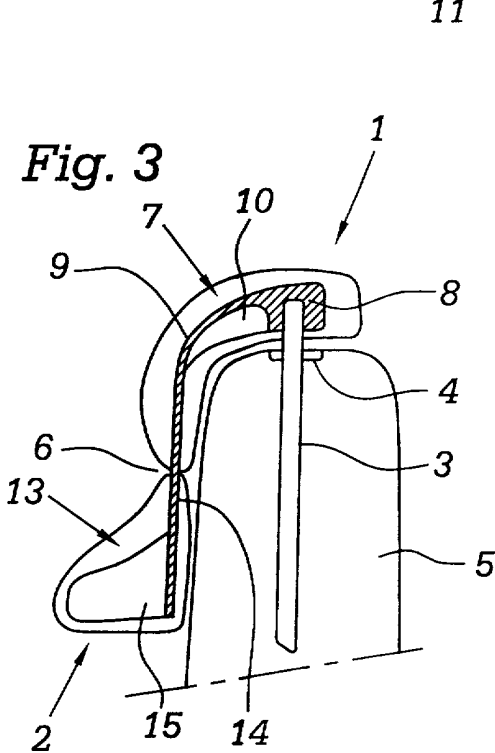


Fig. 3

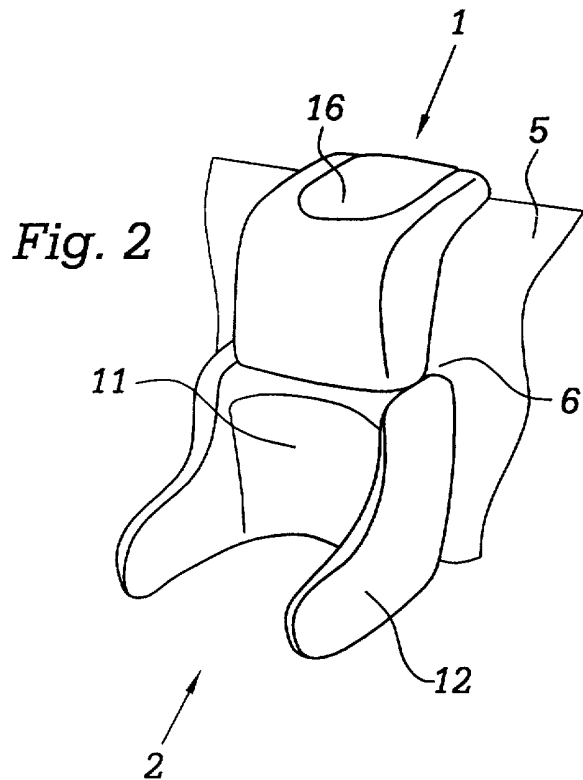


Fig. 2

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE

PRELIMINAIRE

de la

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

PROPRIETE INDUSTRIELLE

FA 574171
FR 9908850

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	JP 10 000972 A (IKEDA BUSSAN CO LTD) 6 janvier 1998 (1998-01-06)	1
A	* figures * & PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 5, 30 avril 1998 (1998-04-30) & JP 10 000972 A (IKEDA BUSSAN), 6 janvier 1998 (1998-01-06) * abrégé *	2
X	DE 28 07 064 A (VOLKSWAGENWERK AG) 23 août 1979 (1979-08-23)	1,2
Y	* page 6 - page 8; figures 1,2 *	5,6
Y	FR 2 726 517 A (PEUGEOT) 10 mai 1996 (1996-05-10)	5,6
A	* page 3, ligne 22 - page 5, ligne 34; figures 1,2 *	1,3
X	GB 2 302 268 A (AUTOLIV DEV) 15 janvier 1997 (1997-01-15)	1-4
	* page 3, ligne 23 - page 8, ligne 10; figures 1-6 *	
Y	FR 2 689 825 A (CITROEN SA;PEUGEOT) 15 octobre 1993 (1993-10-15)	1-3
	* page 2, ligne 17 - page 4, ligne 14; figures 1-4 *	
Y	EP 0 803 398 A (LEAR CORP) 29 octobre 1997 (1997-10-29)	1-3
	* page 3, ligne 23 - page 8, ligne 31; figures 1-5 *	
A	DE 30 23 140 A (MARCEA JOAN TEODOR DR MED) 14 janvier 1982 (1982-01-14)	1
	* page 2 - page 3; figures 1-4 *	
	-/--	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 décembre 1999		Gatti, C
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 574171
FR 9908850

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	EP 0 751 033 A (SCHRAEDER MARGARETE) 2 janvier 1997 (1997-01-02) * colonne 6, ligne 4 - ligne 10; figures 1,2 *	1,5,6
A	FR 2 739 813 A (CERA) 18 avril 1997 (1997-04-18)	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 décembre 1999		Gatti, C
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)